

L'hebdomadaire gratuit "Télé en boîte", édité par la société Dekacom, sera finalement lancé en février

Annoncé dans un premier temps pour le 26 décembre dernier, l'hebdomadaire gratuit "Télé en boîte" sera finalement lancé mi-février, nous a indiqué sa rédactrice en chef Emeline FONTAINE. Edité par la société Dekacom, spécialisée à l'origine dans la commercialisation des dos de tickets de caisse (Ticket Promo) et distribué directement dans les boîtes aux lettres, le titre de 72 pages (format 23 x 27 cm, papier journal amélioré) sera mis en distribution à un million d'exemplaires. Il proposera les programmes télévisés des grandes chaînes, de la TNT, du câble, du satellite et de l'ADSL, ainsi que des informations people, des dossiers thématiques, des jeux, et une rubrique astrologie.

"Télé en boîte" sera distribué dans dix grandes villes françaises (Lille, Reims, Strasbourg, Lyon, Nice, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Rennes), "dans un délai maximum de six mois après son lancement", a précisé Mme FONTAINE. Selon cette dernière, Paris est "volontairement exclue dans un premier temps" de la distribution, afin de permettre au titre de "s'implanter en périphérie avant d'attaquer la capitale". Les équipes de Dekacom attendent également de voir quelles régions semblent demandeuses du magazine (un onglet sur le site du journal permettent de s'inscrire pour le recevoir), avant d'envisager de nouveaux développements.

Le gratuit sera financé en totalité par la publicité, l'espace dédié aux annonceurs représentant "environ 30 % du magazine". Les équipes commerciales de Dekacom souhaitent proposer à la fois des espaces pour une communication nationale (au sein d'un cahier commun aux dix éditions), et locale (intégrée au programme télévisé et "complètement indissociable" du corps du magazine). La définition du ciblage du magazine, ainsi que le recrutement des équipes commerciales, a justement selon Mme FONTAINE engendré le "retard" du lancement. Selon cette dernière, chaque numéro représente "un investissement de 200 000 euros".